



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 28/03/2023  
Date d'affichage : 28/03/2023  
Membres en exercice : 15

Présents : 10  
Pouvoirs : 02  
Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

**Présents :**

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Madame Françoise RASTOLL, Annie CALLAMARD, Anne-Helene MATHIEU.
  - Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Christophe COLOMB, Xavier LANTHEAUME, Éric MERLINO.
- formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

**Excusé ayant donné procuration :** Sylvie PEGOURIE, procuration à Dominique PETRONE  
Yohan BARTHEL, procuration à Mourad RAHMANI

**Excusés :** Mesdames Elisabeth MAQUET et Bélinda OUILLON

**Absent :** Monsieur Martial FAILLET

**Secrétaire de séance :** Madame Annie CALLAMARD

**La séance est ouverte à 20H00**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Annie CALLAMARD accepte cette fonction et est désignée à l'unanimité par le Conseil.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023**

Le Procès-verbal est approuvé à la majorité (Anne-Hélène MATHIEU n'était pas arrivée).

Arrivée d'Anne-Hélène MATHIEU à partir du point 2.

## 1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2022

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion des budgets Principal, Assainissement et Local Commercial constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
  - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
  - Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
- Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2022.

**Vote : 0 voix contre / 0 abstention / 10 voix pour**

## 2 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Sous la présidence de M. Ludovic LAFARGE, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs communal 2022 qui s'établissent ainsi :

### Compte administratif 2021-22 – budget général

	DEPENSES (A)	RECETTES (B)	RESULTAT DE CLOTURE ANNEE 2021 (C)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021 (1068 (D))	DELTA DEPENSES – RECETTES (B-A+C-D) RESULTAT DE CLOTURE 2022
FONCTIONNEMENT	754 493.61 €	807 367.86 €	+ 138 497.45 €	0.00 €	+ 191 371.70 €
INVESTISSEMENT	343 739.18 €	236 641.86 €	+ 198 237.64 €		+ 91 140.32 €

### Compte administratif 2022 – budget assainissement

	DEPENSES (A)	RECETTES (B)	RESULTAT DE CLOTURE ANNEE 2021 (C)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021 (1068 (D))	DELTA DEPENSES – RECETTES (B-A+C-D) RESULTAT DE CLOTURE 2022
FONCTIONNEMENT	49 933.31 €	75 435.57 €	+ 9 425.68 €	0.00 €	+ 34 927.94 €
INVESTISSEMENT	102 025.26 €	1 441 910.00 €	+ 122 668.77 €		+ 1 462 553.51 €

### Compte administratif 2022 – budget local commercial

	DEPENSES (A)	RECETTES (B)	RESULTAT DE CLOTURE ANNEE 2021 (C)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2021 (1068 (D))	DELTA DEPENSES – RECETTES (B-A+C-D) RESULTAT DE CLOTURE 2022
FONCTIONNEMENT	725.00 €	18 293.52 €	+ 53 320.08 €	0.00 €	+ 70 888.60 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	+ 811.04 €		+ 811.04 €

Conformément à l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les comptes administratifs 2022 des budgets Principal, Assainissement et Local Commercial

**Vote : 0 voix contre / 0 abstention / 10 voix pour**

## 2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS

Monsieur le maire rappelle les taux d'imposition 2022 :

- ✎ Foncier bâti : 29.61 %
- ✎ Foncier non-bâti : 45.99 %

Le conseil municipal, à l'unanimité valide la reconduction des taux d'imposition pour l'année 2023.

**Vote : 0 voix contre / 0 abstention / 12 voix pour**

## 3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Monsieur Pétrone, maire, soumet au Conseil Municipal l'adoption des budgets primitifs 2023, qui se composent du Budget principal, Budget annexe d'Assainissement et du budget Local Commercial.

### 1. BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Le budget primitif 2023 s'établit ainsi :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	998 576.70 €
La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à	796 696.88 €

### 2. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2023 s'établit ainsi :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	205 343.94 €
La section d'investissement présente un excédent de	528 263.39 €
1 640 553.51 € en recettes – 1 112 290.12 € en dépenses	

### 3. BUDGET LOCAL COMMERCIAL

Le budget primitif 2023 s'établit ainsi :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	89 365.06 €
La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recettes à	811.04 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, valide les budgets primitifs ainsi établis.

**Vote : 0 voix contre / 0 abstention / 12 voix pour**

## 4. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par délibération 2018/05 en date du 26 janvier 2018, la commune a signé la convention de partenariat avec le Département de l'Ain, pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2022 et il y a lieu de la renouveler.

Le Conseil Départemental propose de renouveler cette convention pour 2023-2028.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renouvellement de ladite convention.

**Vote : 0 voix contre / 0 abstention / 12 voix pour**

## 5. CESSION IMMOBILIERE DE LA PARCELLE A8360 D'UNE SURFACE DE 110 M<sup>2</sup>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les propriétaires de la parcelle située au centre du village, la A859, jouxtant une parcelle communale sis A860, seraient intéressés par l'achat de celle-ci afin d'agrandir leur propre terrain. Cette parcelle de 110 m<sup>2</sup> appartient au domaine privé communal.

Suite à la première offre qui avait été refusée par le Conseil Municipal du 30 janvier 2023, Monsieur le maire présente une nouvelle offre :

✎ 8 800.00 €, qui correspondent au coût d'acquisition par la commune, auxquels il faut rajouter les frais occasionnés par les premières démarches notariales (920.83 €), et les frais de notaires de l'acte à établir restant à la charge des acquéreurs.

Le conseil accepte à la majorité.

**Vote : 1 voix contre (Françoise RASTOLL) / 2 abstentions (Patricia ALLOUCHE et Ludovic LAFARGE) / 9 voix pour**

## 6. ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le maire présente la Fondation du Patrimoine. Cette fondation apporte un soutien à la restauration du patrimoine public et privé. L'action de cette fondation contribue au développement de l'activité économique et touristique, ainsi qu'à l'insertion, à la formation et à la transmission des savoir-faire.

L'adhésion à la fondation du patrimoine peut être soit régionale soit départementale. Cette adhésion pour une commune de – 3000 habitants représente 200.00 € pour l'année civile en cours.

Le conseil municipal, refuse l'adhésion à la fondation du patrimoine.

**Vote : 11 voix contre / 0 abstention / 1 voix pour (Patricia ALLOUCHE)**

## 7. Informations

↳ Un arbre situé sur le square le long de la RD est infesté de chenilles processionnaires. Une entreprise spécialisée interviendra pour traiter et éliminer ces nuisibles, y compris sur l'espace végétalisé entre les deux parties du lotissement du Pré Royal, où deux arbres sont infestés.

↳ Retard dans les travaux du Skate Park.

↳ Retard dans les travaux de rénovation de l'appartement locatif au-dessus de la mairie à cause de la mise en liquidation de l'entreprise titulaire du Marché, MAGNOLIA CONCEPT.

Un supplément de 3000 euros HT sera proposé à l'architecte en raison de la longue gestion des travaux et du processus de liquidation. Un devis de la menuiserie Montbarbon est proposé pour finaliser la cuisine de l'appartement.

↳ Le tracé au sol pour les personnes à mobilité réduite est à terminer.

↳ En avril, les enfants de l'école planteront des arbustes fruitiers dans une allée du Domaine des cinq sens.

↳ Le 5 mai 2023, la sénatrice Florence BLATRIX-CONTAT viendra découvrir le Domaine des cinq sens. L'inauguration officielle du Domaine des cinq sens est prévue en juin prochain.

↳ Françoise RASTOLL informe de la demande de mutation de la secrétaire de mairie, pour rapprochement géographique de son domicile. Cette mutation prendra effet le 12 juin. Un recrutement est en cours pour son remplacement.

↳ Ludovic Lafarge annonce qu'il adressera sa démission d'adjoint délégué aux finances à la fin du bilan budgétaire 2022 ainsi que de sa fonction d'élue municipale.

↳ Françoise RASTOLL annonce également sa démission de ses fonctions d'adjointe et d'élue municipale. Avant cela, elle souhaite accueillir et accompagner la nouvelle secrétaire de mairie dans sa prise de fonction en juillet, organiser le repas des anciens et le forum des associations en septembre prochain.

↳ Rappel : les propriétaires de chien sont tenus de procéder, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines, sur tout ou partie du domaine public communal.

La séance est levée à 23h30

Le Maire,  
Dominique PETRON



La Secrétaire de Séance,  
Annie CALLAMARD